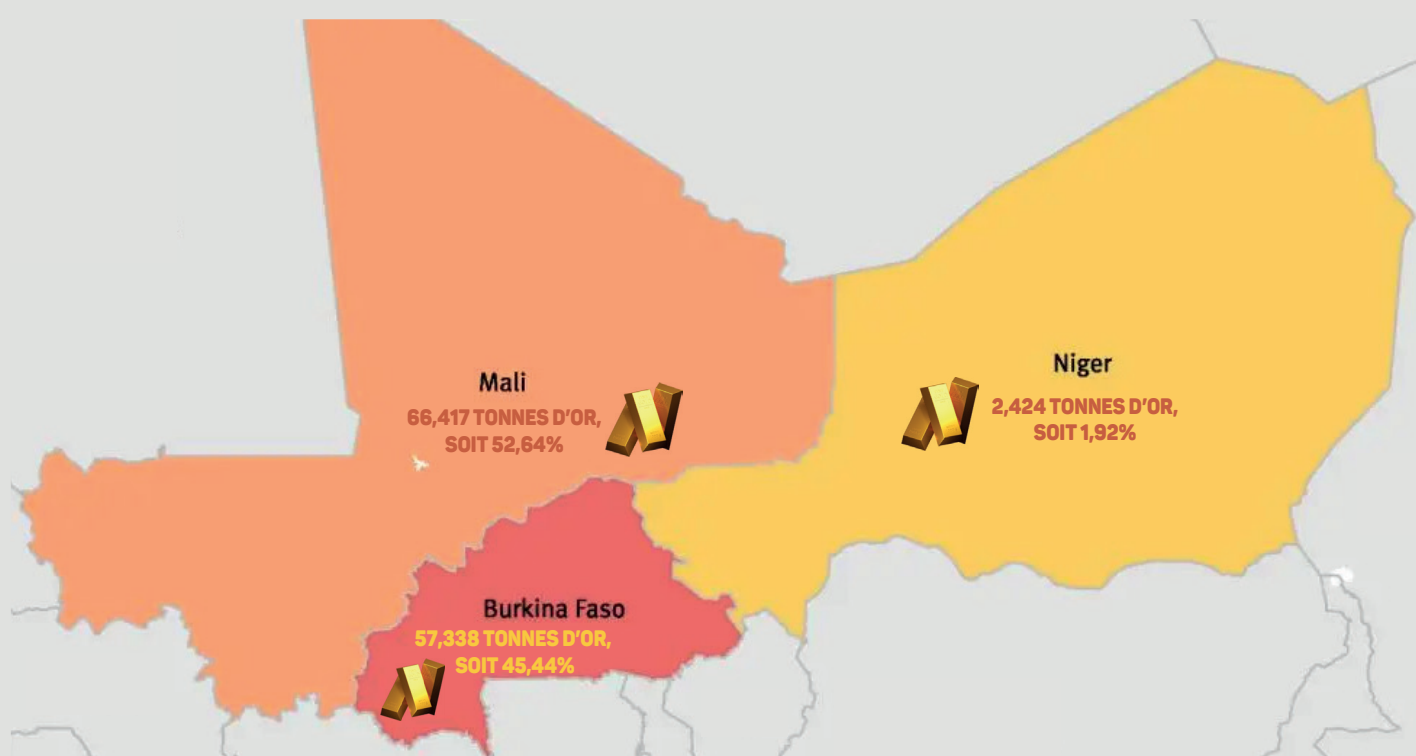


Alliance des États du Sahel : Les 3 pays ont produit 126 tonnes d'or en 2023

Si le Burkina Faso et le Mali font partie des plus grands producteurs d'or en Afrique, le Niger fait partie des producteurs d'uranium et de pétrole. Quel est le potentiel minier de l'espace AES ? Quelles sont les ressources exploitées et leur contribution au développement socioéconomique de chaque pays ? **Pages 9-13**



« Sur 1 187 milliards FCFA d'achats des sociétés minières en 2023, les entreprises burkinabè ont pu réaliser 448 milliards FCFA », dixit Zéphirin Zongo SP-CLPI

Pages 3-4

SABAT 2024 : Yelhy Technology Africa distingué à Lomé pour ses efforts dans la lutte contre le chômage

Pages 5-8

« Depuis son opérationnalisation en 2019 jusqu'à la date du 30 juin 2024, la somme de 233 milliards de FCFA a été collectée au titre du FMDL », Djibril Zoungana SP/CNM-FMDL

Page 16



Produits extractifs : Nécessité pour les pays producteurs de transformer sur place

Le continent africain est riche en ressources extractives. Selon l'ONG Natural Resource Governance Institute : « Les pays africains possèdent 30 % des réserves mondiales en pétrole, en gaz et en minéraux ». Malgré ces richesses, les pays riches en ressources extractives figurent parmi les plus pauvres au monde. Le classement des pays les plus pauvres sur l'Indice de développement durable 2022 indique que les 3 pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) figurent en bas du classement. Mais le Burkina Faso est le mieux classé au 46e rang sur 53 en Afrique et 184e sur 191 pays au plan mondial. Le Mali est au 48e rang africain et 186e au rang mondial. Le Niger, 51e rang africain et 189e au plan mondial se classe devant le Tchad et le Soudan du Sud dans le classement africain et mondial. Pourtant, les pays de l'AES présentent un important potentiel minier et sont cités comme des pays miniers. Le Mali et le Burkina Faso sont classés respectivement 3e et 4e producteur d'or en Afrique et le Niger est un important pays producteur d'uranium et de pétrole.

Qu'est-ce qui explique ce niveau de pauvreté ? Sous prétexte d'attirer des investisseurs, les pays africains ont adopté des textes qui accordent des avantages fiscaux et douaniers en phase d'exploitation, sans aucune possibilité de révision, au nom de la clause de stabilisation. Si certains pays ont limité la durée de ces avantages, tel n'est pas le cas chez d'autres, à telle enseigne que pendant des décennies, il était impossible de changer les régimes fiscaux de certaines entreprises qui contribuent de manière insignifiante au développement des pays d'implantation.

Outre ces avantages fiscaux, les entreprises qui exploitent ces ressources, des multinationales essentiellement, excellent dans la fuite des capitaux qui sont sources d'appauvrissement pour les pays.

A cela s'ajoute la non-transformation des ressources extraites dans le sous-sol africain. Le pétrole brut du Niger est embarqué au port de Cotonou pour raffinage en Occident. L'or du Mali et du Burkina Faso est raffiné en Suisse, à Dubaï, en Inde, etc. Cette situation ne favorise pas la connaissance des teneurs exportées pour une juste taxation. Elle ne crée pas non plus de valeur ajoutée en termes d'infrastructures, d'emplois créés et de taxes à verser au Budget national. Elle ne favorise pas enfin le transfert de compétences vers les nationaux. L'espoir vient des Codes miniers que le Mali et le Burkina Faso viennent d'adopter, où il est prévu que 50% de la production nationale soit raffinée sur le territoire national. Une mesure qui va favoriser les 2 raffineries déjà installées au Mali et la raffinerie en construction au Burkina Faso. Le Niger projetant de construire une raffinerie de pétrole et un complexe pétrochimique dans quelques années. Déjà, en application du Code minier de 2023, le Mali a exigé que la société d'exploitation du lithium de Galamina augmente les parts de l'Etat de 20 à 30% et réalise une première transformation du minerai dans le pays, avant son exportation. La nécessité pour les pays producteurs de transformer sur place les produits extractifs passe par un cadre légal favorable et la mise en place d'infrastructures adaptées et la prise de mesures d'accompagnement en faveur d'un investissement du secteur privé national.

Mines
@ctu
BURKINA

Les Editions Mines Actu Burkina

Directeur de publication

KABORE Elie

Comité de Rédaction

OUEDRAOGO T. Kassamé

BALMA Pierre

KABORE Elie

Adresses

Trame d'accueil, Ouaga 2000

03 BP 7240 OUAGADOUGOU 03

Tel. (+226) 70-52-75-65 / 78 83 74 31

Email :

contact@minesactu.info
et zekabore@minesactu.info

Elie KABORE
Directeur de publication

« Sur 1187 milliards FCFA d'achats des sociétés minières en 2023, les entreprises burkinabè ont pu réaliser 448 milliards FCFA », dicit Zéphirin Zongo SP-CLPI

Le contenu local est considéré comme un moyen de lutter contre le « syndrome hollandais » avec pour but de favoriser l'intégration économique de l'industrie minière, selon Zéphirin Zongo, Secrétaire technique du Contenu local et de la promotion des investissements (SP- CLPI). Pour lui, le contenu local consiste en l'utilisation des capacités nationales pour créer de la valeur ajoutée, afin d'accroître l'impact du secteur minier sur l'économie nationale. Au Burkina Faso, le contenu local est défini comme « l'ensemble des activités portant sur le développement des capacités locales, l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales, le transfert de technologies, la sous-traitance des entreprises, des services et produits locaux, le capital des nationaux et la création de valeurs additionnelles mesurables à l'économie locale ».



Zéphirin Zongo assume les fonctions de Secrétaire technique du Contenu local et de la promotion des investissements (SP-CLPI) depuis mars 2023

Le décret en vigueur sur le contenu local est celui de 2021 qui porte fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier, pris en application des dispositions de l'article 101 du Code minier de 2015 et portait spécifiquement sur la fourniture locale. En effet, la thématique du contenu local comprend la fourniture locale de biens et services aux mines, l'emploi des nationaux, la

valorisation et la transformation locales des produits miniers, ainsi que la propriété des entreprises (promotion des investisseurs nationaux).

Pour le ST, le décret a permis d'établir des exigences claires applicables aux sociétés minières et leurs sous-traitants, notamment, la transmission de leurs prévisions d'achats de biens et services à l'administration

des mines ; la transmission des rapports d'exécution des plans d'approvisionnement ; l'encadrement du recours à des prestataires non conformes à la réglementation par l'institution de dérogations et d'autorisations d'approvisionnement sur le marché étranger ; l'établissement d'une liste de biens et services pour lesquels des quotas minima doivent être respectés au profit des entreprises burkinabè.

En termes de bilan, il peut être relevé l'encadrement des pratiques relatives à la fourniture locale par les sociétés et l'intérêt que celles-ci accordent de plus en plus à ces exigences ; l'intérêt de plus en plus grandissant des Burkinabè pour la fourniture de biens et services en lien avec la réglementation (laboratoires, fourniture de la chaux, carburant, etc.).

A titre d'illustration, pour l'année 2022, il indique que sur un total d'achats de biens et services s'élevant à environ 933 milliards FCFA, environ 380 milliards FCFA ont été réalisés auprès d'entreprises d'intérêt burkinabè.

Pour 2023, les données provisoires indiquent que sur près de 1 187 milliards FCFA d'achat total de biens et services par les sociétés minières, les

entreprises burkinabè ont pu réaliser 448 milliards FCFA.

Le décret a également permis de constituer un répertoire d'environ mille six cent (1.600) entreprises intervenant dans diverses catégories de prestations de services et de fournitures de biens aux mines.

Il est question de mise en place d'une bourse sur le contenu local. Pour Zéphirin Zongo, l'un des défis majeurs du contenu local demeure l'accès à l'information et le renforcement des capacités des PME/PMI burkinabè pour leur permettre d'accroître la part des marchés des mines au profit des nationaux. La bourse des achats locaux se présente comme l'une des solutions à même de relever ces défis.

La bourse qui est envisagée sera une plateforme virtuelle

de mise en relation d'affaires des donneurs d'ordres et sous-traitants aux fournisseurs miniers. Elle devra permettre de prendre en compte les dimensions de développement du contenu local, notamment, l'approvisionnement local en biens et services par les entreprises locales et le renforcement des capacités techniques, financières et de gestion des fournisseurs de biens et services miniers.

En outre, elle permettra d'informer les décideurs sur la conception des programmes ciblés, en vue d'améliorer la qualité de l'offre locale et accroître le nombre de sous-traitants/ fournisseurs locaux dans le secteur minier, industriel et autres secteurs stratégiques de l'économie nationale au Burkina Faso.

OTK

La Fondation Endeavour soutient la participation de femmes au SIAO



La Fondation Endeavour a eu le privilège de participer au SIAO 2024 à Ouagadougou, un événement phare dédié à la valorisation de l'artisanat local au Burkina Faso. Ce salon a servi de plateforme pour mettre en lumière le savoir-faire artisanal des

produits de coopératives de femmes de Mana et de Houndé soutenues par Endeavour.

Durant ce salon, la Fondation a mis en avant le Koko Dunda, un tissu fabriqué avec soin par la coopérative SEBAPANI à Koho, qui regroupe des artisans

talentueux. Le Soumbala, une épice traditionnelle produite par le groupement GNONGONDÈME à Somona, le beurre et le savon de karité, réalisés par un collectif de 93 femmes près de la mine de Mana.

Cette initiative de la Fondation Endeavour vise non seulement à promouvoir les produits artisanaux, mais également à renforcer l'autonomisation économique des femmes. En leur offrant une plateforme pour valoriser leurs compétences et leurs créations, la Fondation contribue à célébrer le précieux patrimoine artisanal du Burkina Faso et à encourager un développement durable et inclusif au profit des communautés qui accueillent les activités minières d'Endeavour Mining au Burkina Faso.

SABAT 2024 : Yelhy Technology Africa distingué à Lomé pour ses efforts dans la lutte contre le chômage

Créé en 2005, Yelhy Technology Africa s'est bâti une solide réputation dans le revêtement en pavés en Afrique. Pour ses efforts dans la lutte contre le chômage, le professionnalisme de son équipe et la qualité de ses réalisations, la société a reçu, le vendredi 25 octobre 2024 à Lomé, le trophée de la meilleure entreprise innovante et du concept HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre). C'était à la faveur de la deuxième édition du Sahel Business Award au Togo (SABAT), une cérémonie de distinction des entrepreneurs.



Richard Tiéné, chargé de la communication du groupe, représentant le Directeur général de Yelhy Technology Africa Monsieur Théophile Bama

Des entreprises du Togo, du Mali, du Niger et du Burkina Faso ont été célébrées et leur mérite reconnu dans la capitale togolaise. Hommes d'affaires, diplomates et d'éminentes personnalités venues d'horizons divers ont honoré le commissariat général du SABAT en répondant présents à son invitation où 23 trophées ont été décernés dans les catégories bronze (émergence), or et diamant.

« Au fil des années, nous avons été témoins de réalisations impressionnantes. Les

entreprises et entrepreneurs que nous distinguons aujourd'hui ont non seulement su relever les défis avec courage et créativité, mais ont également contribué à créer des emplois, à soutenir des initiatives locales et à impulser une dynamique de progrès. Chaque distinction décernée ce soir est le reflet d'un travail acharné, d'une vision audacieuse et d'un engagement sans faille », a déclaré dans son allocution le Commissaire général du SABAT, Youssouf Demé dit Youdé Bénito.

C'est à l'entreprise Yelhy Technology Africa qu'est revenu

le sacre suprême pour son concept HIMO, qui non seulement a l'avantage de créer des emplois, mais forme également des jeunes de tout statut à la production et à la pose de pavés de qualité afin qu'ils soient à leur tour de véritables relais dans la lutte contre le chômage. C'est avec humilité et fierté que le staff de la société a reçu cette distinction, selon Richard Tiéné, chargé de la communication du groupe, représentant le Directeur général de Yelhy Technology Africa Monsieur Théophile Bama.

« L'important au niveau de Yelhy Technology Africa réside dans sa vision axée sur le futur, pensée par son fondateur, le Dr Beli Biyen. L'entreprise forme des jeunes qui forment à leur tour d'autres jeunes. Ce qui rend l'activité efficace dans la lutte contre le chômage. Mieux, l'entreprise recrute prioritairement sur ses chantiers les populations locales concernées par les projets conçus par les États et soutenus par les partenaires techniques et financiers », précise-t-il.

Le concept HIMO de Yelhy Technology Africa est la pierre angulaire du succès de cette société, dont le fondateur est un docteur en économie natif du village de Ya dans la Sissili au Burkina Faso et formé en Russie après ses études secondaires dans sa patrie. C'est précisément à l'université d'État de Donetsk que le président du conseil d'administration de cette entreprise obtiendra son diplôme en sociologie du travail avant de faire partie des effectifs de prestigieux groupes européens tels que Pernod-Ricard, Peugeot, Sodexa MBS Import & Paradis, Laboratoire Bio-galéniques, UPSA, etc.

Il décide en 2005 de regagner son pays au moment où, paradoxalement, ses affaires en Occident étaient florissantes. Il a dans ses valises une motivation incommensurable de mettre à la disposition de la jeunesse de l'Afrique les fruits de toutes ces années passées loin des siens. Les convives du SABAT ont suivi avec une grande attention une courte vidéo évoquant son parcours atypique et ses grandes réalisations. Au Sénégal, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Burkina Faso, entre autres, le groupe a pavé d'importantes rues et des espaces d'intérêts publics ou privés.

Le Dr Beli Biyen a créé, dès son retour sur le sol de ses ancêtres, une usine de production de glace dénommée Bheybou Coolee Glace.

En 2010, le célèbre journaliste Remis Dandjinou évoque avec le Dr Beli Biyen l'idée de la création d'une chaîne d'information en continu au Burkina Faso. Le projet sera développé et mûri. En 2014, Burkina Info TV voit le jour avec pour principaux actionnaires Remis Dandjinou et Valeriya Biyen.

En 2015, Ismael Ouedraogo prend les rênes de la première télé d'information en continu du Burkina Faso. Directeur général, très vite il imprime sa volonté de faire de ce média une référence en Afrique et dans le monde francophone. Ambition réussie, car neuf ans après, Burkina Info TV compte parmi les chaînes de référence du monde francophone.

En 2017, l'agence Génération Consciente Communication, en acronyme GCOM, voit le jour sous le leadership de Boubier Richard Tiéné, connu dans le paysage médiatique francophone. GCOM renforce le contenu des productions diffusées sur Burkina Info TV en accord avec le directeur général du média.

Yelhy Technology Africa, aujourd'hui, c'est un groupe qui évolue également dans le domaine de l'agriculture à travers AGROPRO. Cette entreprise promeut la production agricole moderne et à haut rendement. Très soucieux des préoccupations environnementales, le groupe compte, par ailleurs, en son sein, la société Nature Life By B. Elle offre des services variés dans l'embellissement et la plantation de diverses espèces d'arbres et de fleurs, avec pour crédo la

lutte contre le réchauffement climatique.

Yelhy Technology Africa met également à la disposition des scolaires, des étudiants et des organisateurs d'événements le Centre International de Leadership et d'Excellence de Ouagadougou 22etsix.

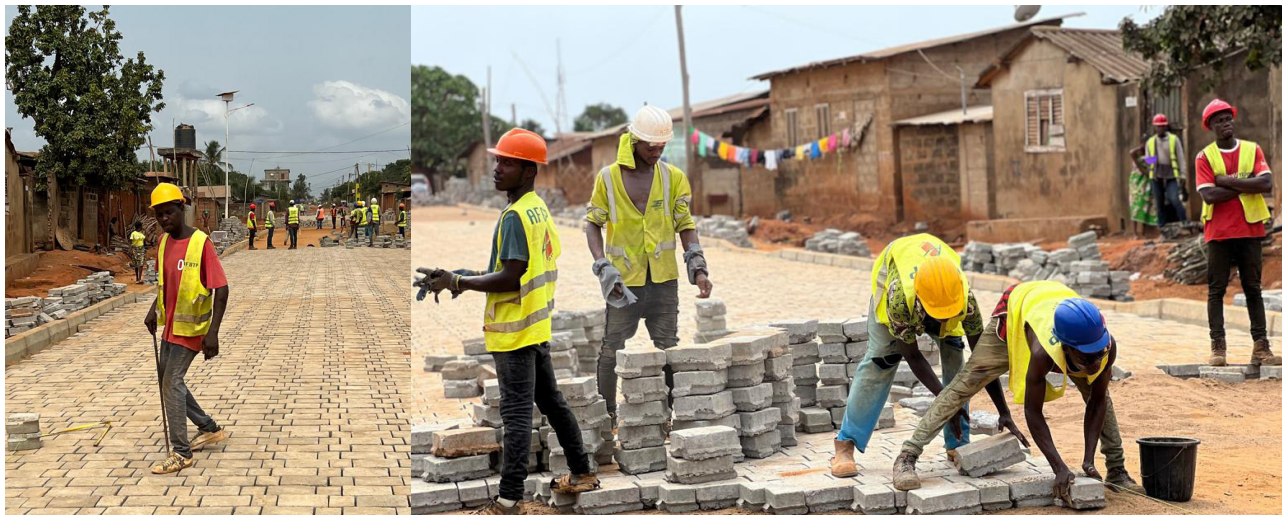
Cette consécration au SABAT est donc amplement méritée. Les distinctions décernées ne sont pas seulement des reconnaissances de réussites individuelles, « mais aussi des témoignages de l'impact positif que chaque acteur économique a sur sa société », a soutenu le Commissariat général de l'événement.

PB



Youssouf Demé dit Youdé Bénito, Commissaire général du SABAT

Yelhy Technology Africa : Une solide réputation dans le revêtement en pavés en Afrique



Assainissement et pose de pavées dans la ville de Cômé au Bénin



Assainissement et pose de pavées au quartier Dapoya de Ouagadougou, Burkina Faso



Pose de pavée dans la ville de Dakar au Sénégal



Assainissement et pose de pavées à Fada



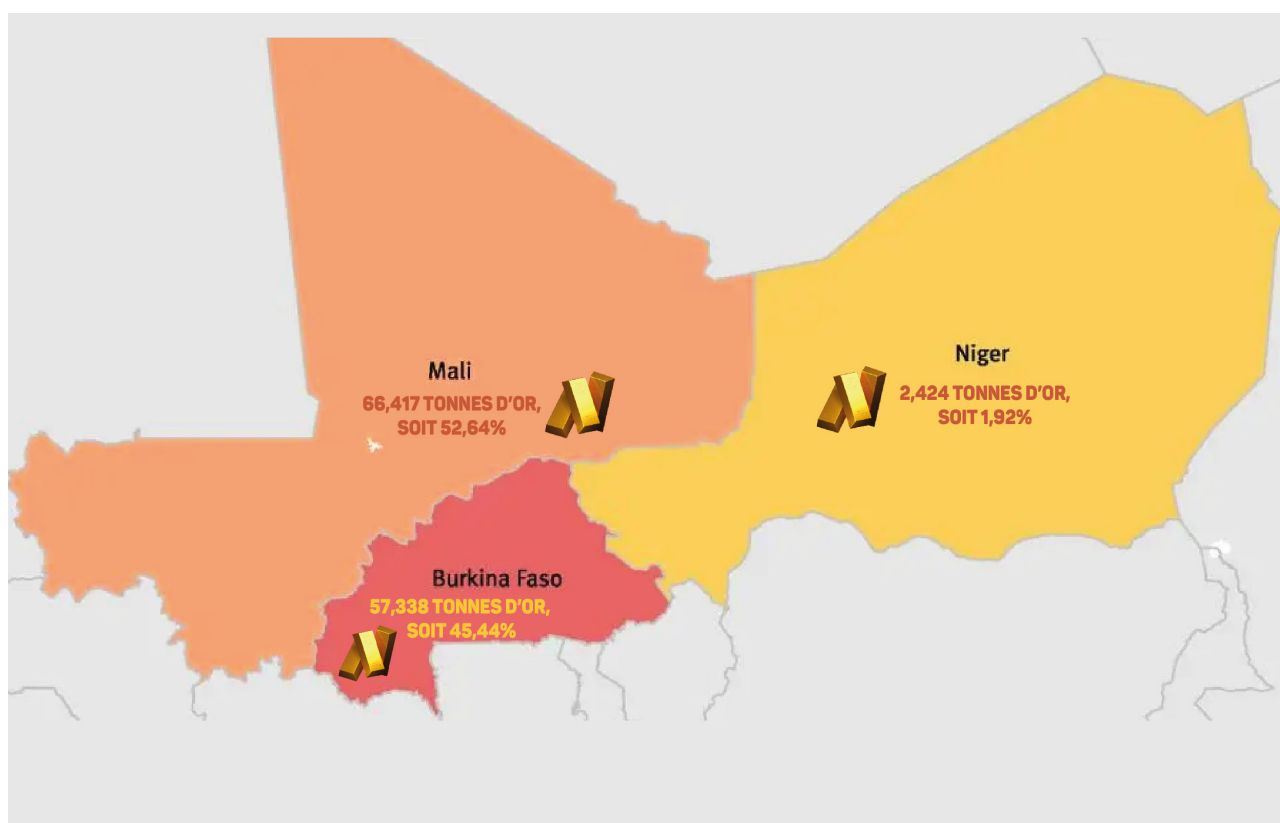
Assainissement et pose de pavées à Tougan



Assainissement et pose de pavées dans la ville de Brazzaville, Congo

Alliance des États du Sahel : Les 3 pays ont produit 126 tonnes d'or en 2023

Le 16 septembre 2023, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé la création de l'Alliance des États du Sahel (AES). Ces 3 pays sont des pays miniers. Si le Burkina Faso et le Mali font partie des plus grands producteurs d'or en Afrique, le Niger fait partie des producteurs d'uranium et de pétrole. Quel est le potentiel minier de l'espace AES ? Quelles sont les ressources exploitées et leur contribution au développement socioéconomique de chaque pays ?



En fin 2023, les 3 pays de l'AES ont produit 126,1792 tonnes d'or. Ces données ont été compilées à partir des rapports de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) de chaque pays.

Le Mali, avec une quantité de 66,417 tonnes d'or, a produit 52,64% de l'ensemble de la production.

Cette quantité a été produite majoritairement par 13 mines d'or industrielles. Mais 02 mines ont produit 66,43% de cet or, dont Fekola, 20,632 tonnes, et le complexe Loulo/

Goukoto, 23,489 tonnes, selon les informations de la Direction nationale de la géologie et des mines rapportées dans le rapport ITIE 2023.

Burkina Faso et Mali, une prédominance de l'or

Le Mali est présenté comme le 3e pays producteur d'or en Afrique, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. Il est le 2e producteur en Afrique de l'Ouest et le premier dans l'UEMOA.

Le 2e producteur d'or dans l'AES est le Burkina Faso. En fin 2023, ses 12 mines industrielles ont

produit 45,44% de l'or de l'AES, soit 57,338 tonnes. Cette production du Burkina Faso connaît une baisse, après les pics atteints en 2020 (63,02 tonnes) et en 2021 (67,13 tonnes). La baisse en 2023 s'explique par la fin de l'exploitation de certaines mines, l'insécurité que connaît le pays, qui a entraîné la fermeture de certains sites, la perturbation de la production et le non-développement de nouveaux sites. Malgré cette baisse, le Burkina Faso se place entre le 4e et le 5e rang des pays producteurs d'or en Afrique et le 2e dans la zone UEMOA, après le Mali.

Tableau 1 : La production du secteur extractif de l'espace AES

Pays	Production or (tonnes)	Part %	Autres produits exploités (tonnes)	Emplois	Recettes budgétaires (milliards FCFA)	Contribution au PIB (%)
Burkina Faso	57,338	45,44%	-	18 863	539,391	14,8%
Mali	66,417	52,64%	Chaux : 2 636	10 587	644,173	9,2% (2022)
			Ciment : 1 095 704			
			Gravillon : 493 889			
			Dolomite : 8 404			
Niger	2,4242	1,92%	Pétrole : 6,3 millions bbl (2021)	1 983 (2021)	132,284 (2021)	6.81% (2021)
			Uranium : 1130 (2023)			
			Charbon : 243 520 (2021)			
Total	126,1792	100%		31433	1315,848	

Source : Reconstitution de Mines Actu Burkina (oct. 2024)

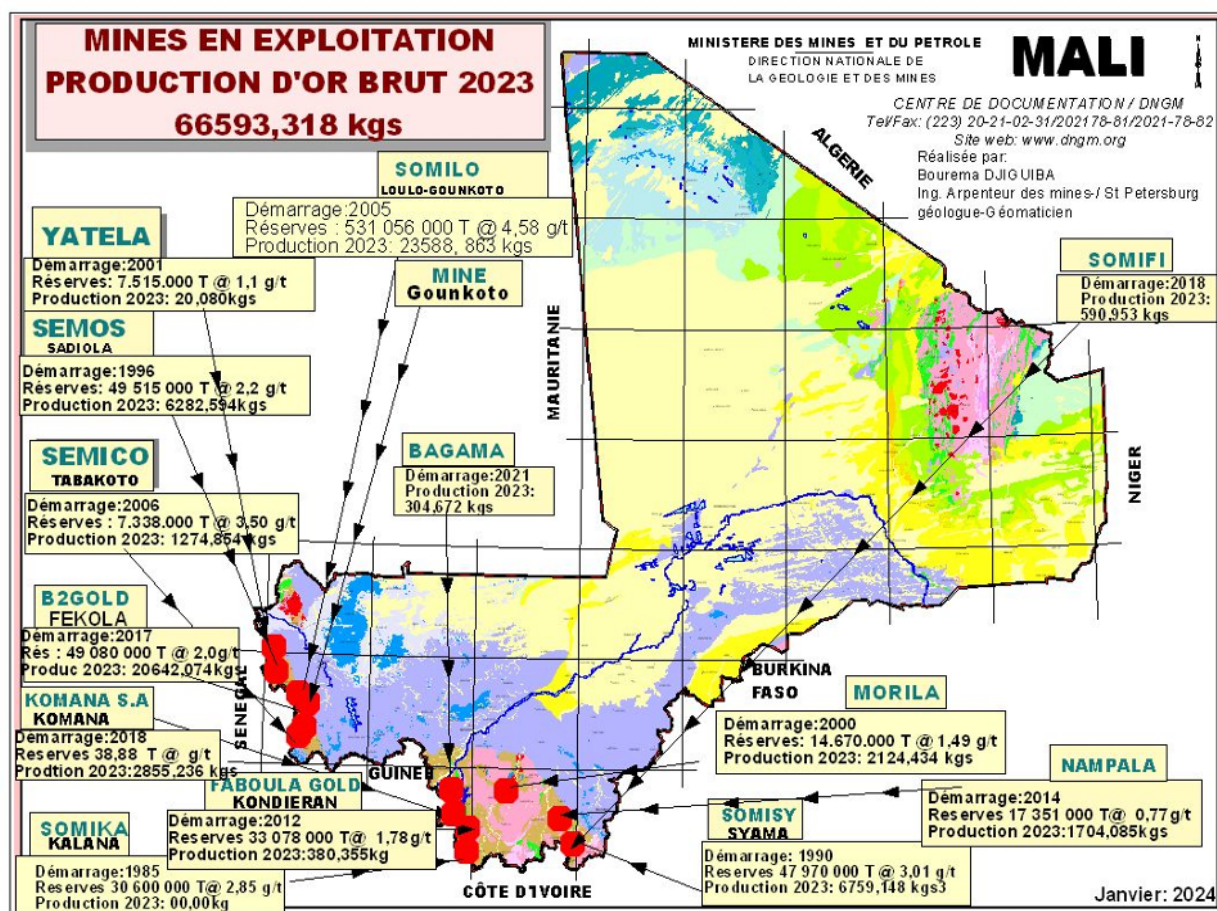
Le Niger, en 2023, a présenté une production d'or de 2,424 tonnes, dont 177,54 kg issus de la production industrielle et 2,246 tonnes de la production artisanale. Ces données de l'ITIE-Niger indiquent que ce pays a produit 1,92% de l'or de l'AES. La production d'or déclarée au Niger

est restée constante, puisqu'en 2021, il a enregistré 2,456 kg d'or, toujours selon l'ITIE-Niger.

De l'uranium, du pétrole et du charbon au Niger

Outre l'or, les 3 pays exploitent d'autres ressources.

Au Mali, les ressources exploitées en 2023 sont des produits des carrières, dont la chaux (2 636 tonnes), le ciment (1 095 704 tonnes), la dolomite (8 404 tonnes) et le gravillon (493 889 tonnes). Le Burkina Faso a produit du zinc et du manganèse.



Source : Direction Nationale de la Géologie et des Mines

Les sites d'exploitation de ces minéraux sont à l'arrêt pour diverses raisons.

Mais le Burkina Faso exploite des ressources issues des carrières. Selon Tiendrebeogo Patoingnimi Arsène, Directeur général des Carrières, au 31 juillet 2024, le Burkina Faso comptait 29 carrières en production, avec un volume de produits extraits évalué à 617 523 m³. Ce sous-secteur a créé 1 141 emplois durant la même période. Les carrières ont contribué en termes de redevances sur la production à 318,412 millions FCFA au Budget de l'Etat et 105,017 millions FCFA au titre du Fonds minier de développement, a indiqué Tiendrebeogo Patoingnimi Arsène.

Les ressources extractives du Niger comprennent le charbon et le pétrole, avec une prédominance de l'uranium. En 2021, le Niger a produit 2 282 tonnes d'uranium d'une valeur de 106,962 milliards FCFA. Quant au charbon, les 243 520 tonnes ont représenté une valeur de 8,320 milliards FCFA en 2021. Enfin, la production de pétrole a atteint 6,3 millions de bbl en 2021, soit une valeur de 155 milliards FCFA.

D'importantes réserves minérales diversifiées dans chaque pays

En dehors des ressources exploitées, chaque pays dispose de réserves minérales diversifiées.

Le Burkina Faso présente des indices et des ressources non encore exploitées, très variées et bien réparties sur l'ensemble du territoire, dont le diamant, la bauxite, le nickel, le vanadium, le cuivre, le titane, la dolomite, l'antimoine, le marbre, etc.

Le sous-sol malien regorge d'autres ressources non exploitées, dont le pétrole. En effet, des forages pétroliers de plus de 1000 mètres ont été implantés en 1945 et en 1966.

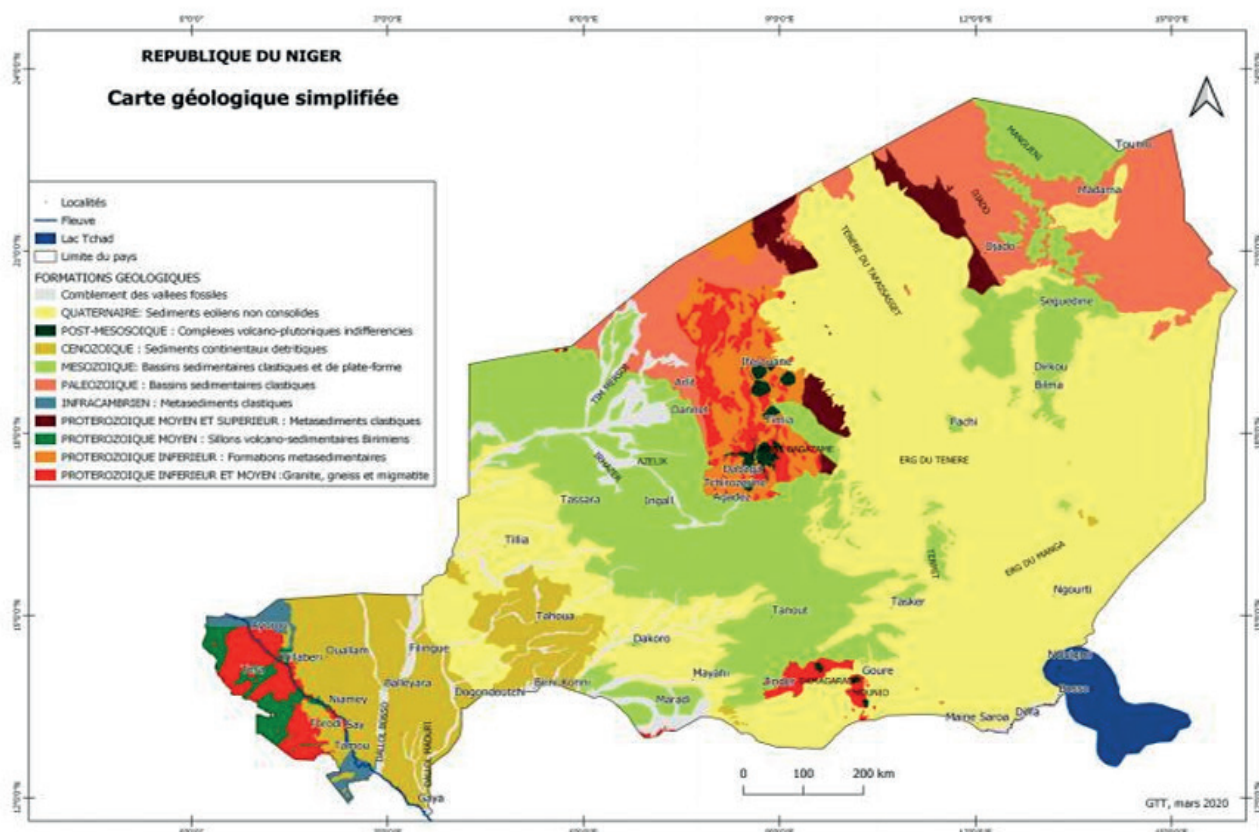
Nouveaux codes miniers : Augmentation des parts de l'Etat dans le capital des sociétés au Burkina Faso et au Mali

Les 3 pays ont placé l'exploitation des ressources extractives au cœur des programmes de développement. Dans cette lancée, un certain nombre de réformes ont été entreprises, en vue d'une affirmation de la souveraineté des ressources et une exploitation qui rapporte plus à l'Etat.

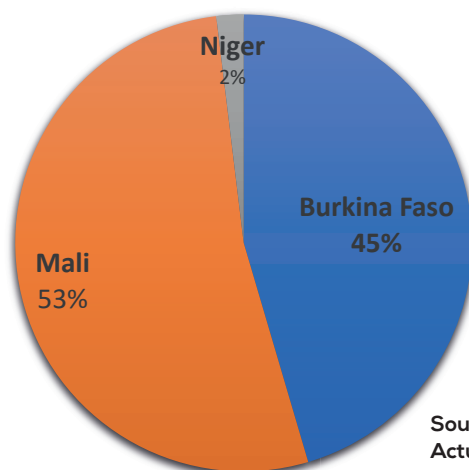
Au titre des réformes du cadre légal, le Burkina Faso a adopté, en juillet 2024, la loi sur le contenu local, afin de créer plus de valeur ajoutée et maximiser les retombées du secteur. Il a adopté ce même jour, un nouveau Code minier dont les innovations majeures introduites font obligation aux sociétés industrielles de transformer ou de valoriser au moins 50% de leur production sur le territoire national. Dans ce Code, la participation de l'Etat dans le capital des sociétés industrielles passe de 10 à 15%. Les autres innovations concernent la réduction des exonérations fiscales en phase d'exploitation, l'obligation faite aux entreprises d'exploitation minière d'ouvrir leur capital social aux investisseurs burkinabè, etc.

Avant le Burkina Faso, le Mali a relu son Code minier en août 2023 et adopté une loi sur le contenu local. En application de ce code minier, le Mali a récupéré une partie des actions de la société qui exploite le lithium. En effet, dans un communiqué conjoint signé par Alousséni Sanou, ministre des Finances et Amadou Keita, ministre des mines le 20 mai 2024, le gouvernement malien a annoncé avoir trouvé un accord suite d'une série de négociations. Dans cet accord : « L'Etat du Mali a obtenu des réparations en partie de l'opérateur australien Firefinch, suite à ses manquements liés à sa gestion de la mine », indique le communiqué. « La conclusion de cet accord a aussi permis la renégociation du contrat de lithium de Goulamina, en application du Code minier de 2023, a permis de porter la participation de l'Etat et des Nationaux à 35% contre 20% précédemment », selon le communiqué.

Enfin, le gouvernement malien entamé des négociations avec la société Barrick Gold qui exploite le complexe minier de Loulo et Gounkoto, exploité par Barrick Gold. Les négociations qui ont duré 08 mois ont porté sur les infractions que Barrick Gold aurait commise. Un protocole a été signé aux termes des négociations où Barrick Gold s'engage d'une part à verser à l'Etat malien des amendes et d'autre part à accepter une augmentation de la part de l'Etat dans les bénéfices économiques générés par le complexe de Loulo-Gounkoto. Barrick Gold. En application de cet accord, Barrick Gold a déjà versé Barrick a effectué un paiement au gouvernement malien de 50 milliards de FCFA.



Répartition de la production d'or par pays dans l'espace AES en 2023



Source : Reconstitution de Mines Actu Burkina (oct. 2024)

Retraits de permis au Burkina Faso et au Niger

Le gouvernement burkinabè a aussi procédé à des retraits de permis miniers, dont celui de zinc de Perkoa et les permis d'exploitation d'or de Yéou, Kalsaka, Guiro, Inata. Les permis des mines de manganèse de Tambao et de Kéré ont été également retirés. Tous ces sites ont déjà connu une exploitation. D'autres permis miniers feront l'objet de retrait, a affirmé le Président Ibrahim Traoré.

Au Niger, le président réaffirme l'importance du contenu local dans le secteur minier. Pour lui, l'objectif réside dans l'obligation faite aux industries minières et pétrolières d'utiliser prioritairement les micros, petites et moyennes entreprises locales et le personnel national. Déjà, le pays a retiré les permis miniers d'uranium d'Imouraren et de Madaouela, ainsi que des blocs pétroliers.

Burkina Faso : Principaux minerais disponibles

Minerais	Ressources (tonnes)	Teneur (gramme/tonne)
Or (métal)	154,2	Non défini
Antimoine (métal)	700	Non défini
Cuivre (Minerai)	70 millions	0,35% à 0,25% Cu
Manganèse (Minerai)	19 millions	45 à 55% Mn
Fer, Titane, Vanadium (Minerai)	66 millions	35% Fe2O3 avec 35000 T de V2O5 à 0,7%
Nickel (Minerai)	30 millions	1,2 à 1,5% Nickel et 0,05% Cobalt
Bauxite (Minerai)	12,7 millions	Non défini
Calcaire (Minerai)	93,1 millions	45 à 55% CaCO3
Dolomite (Minerai)	20,7 millions	Non défini
Phosphate (Minerai)	131,2 millions	25% P2O5
Graphite (Matériaux)	9 000	Non défini
Marbre (Matériaux)	100 000	Non défini

Source : ITIE-Burkina Faso

Des raffineries au Burkina et au Niger

Au Burkina Faso, au titre des réformes, le gouvernement a créé la Société nationale des substances précieuses (SONASP), le 9 août 2023, sous la forme d'une société publique. La SONASP a pour activités la production de l'or, sa commercialisation et sa transformation avec la possibilité de se doter d'une raffinerie.

En matière de commercialisation, la SONASP procède à l'achat de l'or produit artisanalement et l'or des sociétés minières industrielles. Pour ce faire, elle a signé des conventions d'achat de l'or avec les sociétés minières industrielles.

Afin de permettre à la SONASP de racheter l'or produit artisanalement, le gouvernement a

pris une mesure le 20 février 2024, interdisant l'exportation de l'or issu des sites artisanaux et des sites semi-mécanisés. Pour le Capitaine Sougrinoma Basile Zongo, Directeur général de la SONASP, au 31 août 2024, la quantité d'or achetée s'établit à 13,049 tonnes, dont « 8,149 tonnes pour la production industrielle et 4,9 tonnes pour la production artisanale et semi-mécanisée ».

Le gouvernement a procédé à la mise en place d'une usine de traitement des résidus miniers dont l'inauguration est intervenue le 23 janvier 2024. L'usine appartient à Golden Hand SA, société dont les capitaux sont détenus par des nationaux mais l'Etat burkinabè est actionnaire avec 40%. L'usine a pour but de traiter les résidus miniers des sociétés industrielles et des sites d'orpaillage pour extraire le maximum d'or.

Pour encadrer l'exploitation, le Mali s'est doté d'un Code pétrolier en 1969. Plusieurs permis ont été attribués à la suite. Le Mali reste un potentiel pétrolier sur plus de 900.000 km², même s'il est difficile de donner avec précisions des chiffres. Ce pays serait en train de finaliser la construction de la mine d'exploitation de lithium qui devrait entrer bientôt en production.

Quant au Niger, l'inventaire des réserves et ressources minérales indique la présence de fer, de vanadium, de cuivre,

de manganèse, de platine, de lithium, de nickel, de titane, de diamant, de terres rares, d'étain, de gypse, de phosphate, de sel, de calcaire, etc. Ces ressources sont réparties sur l'ensemble du pays.

Le Burkina Faso est en train de construire sa première raffinerie d'or dont le lancement des travaux de construction est intervenu le 23 novembre 2023. La raffinerie est construite en partenariat avec la société Marena Gold. Elle a une capacité d'affinage de 145 tonnes d'or par an.

Le gouvernement malien a aussi annoncé la construction d'une raffinerie d'or avec des partenaires russes.

Le président nigérien a également annoncé que son pays projetait de construire une raffinerie de pétrole et un complexe pétrochimique et créer un Institut de pétrole et de gaz.

Elie KABORE

L'AFEMIB souhaite que les femmes puissent bénéficier des opportunités économiques liées aux minéraux stratégiques, selon Lucie KABRE, présidente de l'AFEMIB

Quel est le nombre de femmes dans le secteur minier ? Quelles sont les difficultés qu'elles rencontrent ? Quelles sont les attentes des femmes vis-à-vis des minéraux stratégiques. Lucie Kabré, présidente de l'Association des femmes du secteur minier du Burkina (AFEMIB), répond à ces questions.



Lucie Kabré, présidente de l'Association des femmes du secteur minier du Burkina (AFEMIB)

Mines Actu Burkina : Quel est l'état des lieux de la présence des femmes dans le secteur minier ?

Lucie Kabré : Les chiffres disponibles montrent que la présence des femmes dans le secteur minier reste faible. En 2023, sur un total de 9351 employés dans 12 compagnies minières au Burkina Faso, seulement 872 sont des femmes, soit 9,32%. Ce faible pourcentage reflète la sous-représentation des femmes dans un secteur fortement masculin. Cependant, dans le sous-secteur artisanal, une étude de l'ANEEMAS, en 2018, a révélé que 29% des travailleurs étaient des femmes. Cela montre que, bien que leur présence soit limitée, les femmes ont un rôle à jouer dans ce secteur vital de l'économie burkinabè.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les femmes dans ce secteur ?

Les femmes sont confrontées à des défis majeurs, tels que des coûts élevés pour accéder à des formations spécialisées, une sous-représentation dans les postes de décisions, et un

accès limité aux bourses et aux ressources financières. Les stéréotypes de genre, la discrimination salariale, et les cas d'intimidation et de harcèlement sont également des obstacles significatifs. Dans les mines artisanales, elles souffrent de conditions de travail précaires, d'un accès limité au foncier et aux équipements, et de vulnérabilité due à l'analphabétisme et à la méconnaissance de leurs droits.

Quels sont les défis que le Burkina Faso doit relever pour favoriser une bonne représentativité des femmes dans le secteur minier ?

Il faut garantir l'accès des femmes à l'éducation et à la formation technique, promouvoir l'égalité des opportunités et lutter contre les discriminations sexistes, faciliter l'accès aux ressources financières et aux équipements pour les femmes artisanes, améliorer les conditions de travail et promouvoir la discrimination positive dans les recrutements, reconnaître et célébrer les contributions des femmes dans le secteur et renforcer les lois et politiques protégeant les droits des femmes, et offrir un soutien juridique et des services de conseil.

Quelles sont les principales activités que l'AFEMIB a menées au cours des dernières années ?

L'AFEMIB est une organisation de la société civile burkinabè, regroupant des femmes et

jeunes du secteur minier. Elle œuvre pour réduire les inégalités de genre dans ce secteur. Avec environ 130 membres répartis sur tout le territoire, l'AFEMIB est aussi membre fondateur du réseau WIMOWA et de AWIMA, et participe activement dans divers comités stratégiques, comme le comité de pilotage de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE-BF), le Comité national de répartition du Fonds minier de développement local (FMDL), etc.

L'AFEMIB a mené des activités de sensibilisation sur les problématiques liées à l'orpaillage, comme la santé, la sécurité et l'environnement. Elle a également mis en œuvre des projets d'AGR pour les femmes artisans miniers et les communautés impactées, tels que le maraîchage, l'élevage et la production de beurre de karité, du soumbala, etc. En outre, des fonds de garantie ont été créés pour faciliter l'accès aux crédits. L'AFEMIB a également renforcé les capacités techniques de ses membres, ainsi que les bénéficiaires de ses projets, à travers des formations en entrepreneuriat, en éducation financière, en leadership, genre et développement, la RSE, genre et cohésion sociale.

Pouvez-vous nous faire le point sur le plaidoyer de l'AFEMIB pour que 30% des ressources du FMDL reviennent aux femmes ?

Depuis 2018, l'AFEMIB mène une campagne de plaidoyer pour que 30% des ressources

du FMDL soient allouées aux femmes. Malgré des promesses de soutien de la part des décideurs, l'absence de textes spécifiques a été un obstacle. En 2024, un guide d'utilisation du FMDL a été élaboré, mentionnant l'usage du fonds pour les activités génératrices de revenus des femmes et des jeunes, mais sans préciser de pourcentage. L'AFEMIB continue de plaider auprès des décideurs pour obtenir gain de cause.

Le thème de la SAMAO 2024 porte sur les minéraux critiques. Quelles sont les attentes de l'AFEMIB pour les femmes ?

L'AFEMIB espère mieux comprendre la stratégie définie par le Burkina Faso en matière d'exploitation des minéraux critiques, afin de se positionner pour promouvoir et valoriser ces ressources. L'association souhaite également que les femmes soient pleinement impliquées dans cette démarche, afin qu'elles puissent bénéficier des opportunités économiques liées à ces minéraux.

L'AFEMIB reste engagée à promouvoir la participation active des femmes dans le secteur minier, en particulier, dans les discussions sur les minéraux critiques. J'encourage toutes les parties prenantes à soutenir les initiatives visant à autonomiser les femmes, à travers la formation et l'accès aux financements.

Interview réalisée par Pierre Balma

« Depuis son opérationnalisation en 2019 jusqu'à la date du 30 juin 2024, la somme de 233 milliards de FCFA a été collectée au titre du FMDL », Djibril Zoungana SP/CNM-FMDL

Djibril Zoungana a été installé depuis le 22 mars 2023, au poste de Secrétaire permanent de la Commission nationale des mines et du Fonds minier de développement local (SP/CNM-FMDL). Sa spécialité, l'exploitation et l'environnement minier depuis 16 ans. Zéphirin Zongo assume les fonctions de Secrétaire technique du Contenu local et de la promotion des investissements (SP-CLPI), il fait un état des lieux des montants collectés et transférés aux bénéficiaires, les innovations apportées au Fonds par le nouveau Code minier, l'impact de l'utilisation du Fonds, etc.



Djibril Zoungana, Secrétaire permanent de la Commission nationale des mines et du Fonds minier de développement local (SP/CNM-FMDL)

Mines Actu Burkina : Décrivez-nous le processus de mise en place du Fonds minier de développement local.

Djibril Zoungana : Le Fonds minier de développement local (FMDL) a été institué par la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso. Le FMDL répond à la volonté du gouvernement de maximiser la contribution du secteur minier à la croissance économique et au développement durable des

Collectivités au Burkina Faso.

Ce Fonds vise à assurer un développement local durable des Collectivités territoriales à partir des ressources générées par l'activité minière, à travers le financement des projets socioéconomiques structurants.

Le FMDL est alimenté par la contribution, d'une part, de l'Etat à hauteur de 20% des redevances proportionnelles collectées et liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus,

et d'autre part, des titulaires de permis d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires mensuel hors taxes ou de la valeur des produits extraits au cours du mois.

Comment les ressources sont-elles collectées et transférées ?

Des bulletins de liquidation sont émis et transmis aux sociétés minières et de carrières, afin

BÉNÉFICIAIRES DU FMDL DEPUIS 2019



SP/CNM-FMDL (sept. 2024)

que celles-ci s'acquittent auprès de l'Administration. Ces bulletins sont de deux ordres : d'une part, ceux concernant les 1% du chiffre d'affaires de la société, et d'autre part, ceux concernant les redevances proportionnelles à reverser. Les sociétés s'acquittent ainsi auprès de la Perception spécialisée (PS) du ministère en charge des mines et les montants collectés sont reversés dans un compte dénommé « Fonds minier de développement local », logé au Trésor public. A la fin de chaque semestre, le Comité national de suivi du Fonds minier de développement local (CNS/FMDL) fait l'état des montants collectés au titre de chaque projet et procède à leur répartition suivant la clé de répartition définie dans le Décret n°2017-24/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI. Après cette répartition, le montant affecté à chaque Collectivité territoriale est reversé dans le compte Trésor de celle-ci.

A ce jour, quel est le montant collecté et transféré ?

Il faut dire que depuis l'opérationnalisation du FMDL, en 2019 jusqu'à la date du 30 juin 2024, la somme de 233 151 459 220 FCFA a été collectée au titre du FMDL.

Un montant de 187 084 555 167 FCFA a été effectivement reversé à l'ensemble des Communes et régions du Burkina Faso, le reste, soient 46 066 904 053 FCFA, ayant été prélevé pour alimenter le Fonds de soutien patriotique (FSP).

Le SP/CNM-FMDL reçoit les rapports d'utilisation. Après analyse, quels sont les principaux constats relevés ?

Conformément aux textes, l'utilisation des ressources du FMDL fait l'objet de rapports produits annuellement par les Communes et régions. Ces rapports sont transmis au SP/CNM-FMDL. L'analyse des rapports d'utilisation reçus montre, en général, que 28,41 % des ressources transférées ont été investis dans le domaine de l'éducation, 21,58 % ont été

utilisés dans le domaine de la santé, 16,10 % du montant transféré ont été investis dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, 11,22 % des ressources ont été investis dans le domaine des infrastructures marchandes, 7,30% des ressources ont servi à des dépenses de fonctionnement des Collectivités.

Le reste des ressources, soit 15,4 %, a été dépensé dans l'aménagement des voiries, dans l'énergie, l'achat des vivres, dans la sécurité et dans d'autres secteurs.

Des irrégularités ont été constatées, notamment, l'utilisation des ressources transférées pour servir des dépenses de fonctionnement des Communes et de subvention de certaines activités. Ce qui n'est pas autorisé par les textes en vigueur.

Peut-on évaluer l'impact de l'utilisation de ce Fonds sur le développement socioéconomique des bénéficiaires ?

Domaines d'investissement du FMDL par les communes et régions bénéficiaires

Domaines d'investissement	Pourcentage
Education	28,41%
Santé	21,58%
Eau et assainissement	16,10%
Infrastructures marchandes	11,22%
Dépenses de fonctionnement des collectivités	7,30%
Aménagement des voiries, énergie, achat de vivres, sécurité	15,4 %

Source : SP/CNM-FMDL (sept 2024)

L'impact de son utilisation peut être évalué à court et moyen terme, à travers non seulement la mesure de l'amélioration des taux d'alphabétisation, d'accès aux soins de santé et à l'eau potable grâce aux réalisations faites sur le FMDL, mais aussi la variation du revenu par habitant de la Collectivité.

En outre, il convient de noter qu'avec la création de ce Fonds, plusieurs Communes dans certaines régions telles que la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins ont amélioré leurs taux d'accès à l'éducation et à la santé, selon les rapports d'utilisation qui nous sont parvenus.

En termes de perspectives, à ce propos, une étude d'impact sera bientôt réalisée, à travers l'ensemble du territoire pour une évaluation exhaustive.

Un guide d'utilisation a été élaboré. Quelles sont les innovations apportées ?

L'opérationnalisation du FMDL est intervenue en 2017, par l'adoption des textes d'application. Mais c'est depuis 2019 que les Collectivités territoriales ont commencé à percevoir le FMDL. Toutefois, l'utilisation des ressources du FMDL par les Collectivités territoriales a révélé des

difficultés, notamment, l'interprétation relative aux projets éligibles et non éligibles au FMDL.

La Cour des comptes, à travers son rapport d'audit, a recommandé l'élaboration d'un guide d'utilisation du FMDL qui se veut un outil de référence, destiné à orienter les acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources du FMDL. Il apporte des clarifications sur les domaines, les secteurs et les types de projets pouvant faire l'objet de financement.

Il apporte également une clarification sur le processus de validation des projets au niveau communal et régional et prévoit des sanctions en cas de mauvaise utilisation. Par ailleurs, dans le cadre du suivi et d'évaluation du Fonds, un canevas annexé au guide est élaboré à l'attention des conseils des Collectivités territoriales et des Comités communaux et régionaux de suivi de l'utilisation du FMDL pour faciliter et harmoniser l'élaboration des rapports périodiques.

Je précise que le processus d'élaboration de ce document a été participatif, avec l'implication des différents acteurs et partenaires à toutes les étapes. Il a déjà fait l'objet de vulgarisation

dans pratiquement tous les chefs-lieux de régions du Burkina Faso.

Le Code minier, adopté en juillet 2024, a apporté des innovations sur le FMDL. Quelles sont ces innovations ?

Le FMDL a, en effet, connu quelques innovations dans le nouveau Code adopté le 18 juillet 2024, par l'Assemblée législative de transition. De ces innovations, on peut noter que le Fonds minier de développement local devient « Fonds minier de développement » et servira à financer désormais des projets de développement endogène, des plans communaux de développement et le Fonds de soutien patriotique. La fixation du taux de redevances proportionnelles du Fonds minier de développement est définie désormais par voie réglementaire.

Etant donné que les ressources minières sont épuisables, j'invite les Collectivités territoriales à une gestion efficiente des montants qui sont mis à leur disposition, à travers la réalisation de projets structurants pour le développement des Communes et régions.

Interview réalisée par Elie
KABORE

2^e édition d'Africa Green Week : Transition énergétique et économie circulaire au centre des échanges de la jeunesse de Ouaga et de Koudougou

La 2^e édition de Africa Green Week s'est tenue du 24 au 27 octobre 2024 à Ouagadougou et à Koudougou. Placée sous le thème « Transition énergétique et économie circulaire : mobiliser la jeunesse pour un avenir durable en Afrique », les participants ont bénéficié de formations, des panels, des partages d'expériences sur la notion de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Pour le promoteur d'Africa Green Week, Jérôme Bationo, il est attendu de cette édition, une participation active des jeunes. Cette édition devrait aboutir sur des pistes de solution face aux défis environnementaux que traverse l'Afrique.



Beléle William Jérôme Bationo, promoteur de Africa Green Week

Pour cette édition 2 de Africa Green Week, les activités se sont déroulées dans 2 villes du Burkina Faso notamment Ouagadougou (région du Centre) les 24 et 25 et Koudougou (région du Centre Ouest) les 26 et 27 octobre 2024. Les participants de Ouagadougou ont été outillés pendant 48 heures sur la thématique centrale notamment l'économie circulaire et la transition énergétique. Les formateurs, des experts nationaux et étrangers dans leurs domaines respectifs ont développé des thématiques divers pour entretenir les participants issus de diverses structures de jeunesse. Des thématiques, retenons ceux relatifs à « Introduction à l'économie circulaire, rôle de la jeunesse dans la transition énergétique, études de cas et exemples pratiques »,

« Transition Énergétique : Défis et opportunités pour le Burkina Faso et la jeunesse » et « intelligence artificielle et développement durable : quel impact sur la transition énergétique ? ».

Les participants de Ouagadougou ont aussi bénéficié d'une étude de cas sous la forme d'une initiation à la cuniculture. Ils ont formulé des projets d'entrepreneuriat vert qui ont été améliorés à travers des travaux de groupe et des suggestions des formateurs.

À l'étape de Koudougou, les participants, essentiellement des étudiants, ont aussi bénéficié, d'une formation pratique en l'élevage porcine et d'un panel sur le thème de l'édition

« Développement durable et transition énergétique : rôle de la société civile ».

Dans sa volonté de promouvoir la protection de l'environnement, le comité d'organisation a organisé un acte citoyen à Koudougou qui a consisté à une séance de salubrité au palais royal de Issouka. Une remise de poubelles a clôturé cette journée qui a été appréciée par sa majesté Naaba Saaga Ier. Aux termes de cette 2^e édition, les participants ont aussi formulé des recommandations, dont le maintien de ce cadre d'échanges et de formation, mais aussi l'instauration d'activité virtuelle ou en présentielle entre les éditions.

Tiba Kassamse OUEDRAOGO



Côte d'Ivoire : Perseus Mining a produit 2,5 tonnes d'or au 3eme trimestre 2024

Perseus Mining exploite 2 mines en Côte d'Ivoire dont Sissingué depuis janvier 2018 et Yaouré en production en mars 2021. La première (Edikan Gold) est située au Ghana. Durant le 3eme trimestre, les 2 mines en Côte d'Ivoire ont produit 2,587 tonnes d'or, soit 68,5% de la production totale de la société. Sissingué a produit 530 820 kg d'or (14%) à une teneur de 1,80 gramme la tonne, un taux de récupération de 92,2 % et à des coûts de production moyen de 1 374 dollars l'once d'or. L'or a été vendu durant à un prix moyen de 2 190 dollars l'once. Sa mine de Yaouré a produit 1,756 tonne (47%) à une teneur de 1,86 gramme la tonne, un taux de récupération de 92,2 % et à un coût de production de 1 025 dollars l'once. Au cours de la période, la vente d'or de Yaouré a concerné 1,440 tonne à un prix moyen pondéré de 2 224 dollars l'once. Les 3 mines du groupe ont produit 3,772 tonnes d'or au 3eme trimestre à des coûts moyens de 1 201 dollars US par once.

Burkina Faso : La SONASP ouvre une agence à Bobo-Dioulasso pour se rapprocher des acteurs miniers

La Société nationale des Substances précieuses (SONASP) a procédé ce 28 octobre 2024 à l'ouverture officielle de son agence de Bobo-Dioulasso, en présence du capitaine Sougrinoma Basile Zongo, Directeur général de la SONASP, des autorités administratives, militaires et paramilitaires et des acteurs miniers de la localité. Selon le Directeur général de la SONASP, à travers l'ouverture de ce guichet d'achat d'or, la SONASP, entend répondre aux fortes attentes des partenaires à la commercialisation de l'or. « La SONASP a été créée pour mettre l'Etat au centre des activités d'Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) par l'exploitation, la commercialisation, la transformation des produits minier et l'assainissement du circuit de la commercialisation de l'or », a souligné Basile Zongo.

« Larmes des armes » : Un spectacle théâtral pour promouvoir la paix au Burkina Faso

Casting Sud, en collaboration avec son partenaire officiel lamgold Essakane SA, a présenté le spectacle « Larmes des armes », dans la nuit du samedi 26 octobre 2024, à Ouagadougou. Cette pièce, inspirée des poèmes du Mogho Naaba, vise à soutenir les efforts de paix au Burkina Faso, confronté à des défis sécuritaires majeurs. L'événement a rassemblé un public engagé, incluant des représentants du Mogho Naaba, ainsi que des autorités politiques, témoignant ainsi de l'importance de la culture dans le processus de réconciliation nationale. À travers cette

représentation, les artistes ont fait résonner les voix des ancêtres et évoquer les souffrances causées par les conflits, tout en appelant à l'unité et à la paix.

Route nationale N°3 : lamgold Essakane SA finance une déviation à plus de 646 millions FCFA au niveau du pont de Naré

lamgold Essakane SA a construit une déviation au niveau du pont de Naré, sur l'axe Ouagadougou, Kaya et Dori, sur la route nationale N°3. L'infrastructure réceptionnée ce lundi 21 octobre 2024 par Adama Luc Sorgho, ministre en charge des infrastructures vise à faciliter et maintenir la mobilité sur l'axe. La déviation longue de 1,5 kilomètre a été entièrement financée par la société minière lamgold Essakane SA à 646 millions F CFA. Au cours de la cérémonie de remise de l'ouvrage, Adama Luc Sorgho a invité les autres partenaires à soutenir les actions du gouvernement.

Effort de paix : La société de sécurité privée 4TD Sécurité offre 3 tonnes de riz au VDP de Sabcé, Mané et Guibaré

4TD Sécurité est un sous-traitant de la société minière Bissa Gold. Le 19 octobre 2024, 4TD Sécurité a fait un don aux Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) des communes rurales de Guibaré, de Sabcé (province du Bam) et de Mané (province du Sanmatenga). Composé de 3 tonnes de riz et une somme de 300.000 F CFA, ce don est en phase avec l'appel du Chef de l'Etat à contribuer à la conquête du territoire, selon Drissa Traoré, promoteur de la société de sécurité privée 4TD Sécurité. Traoré Drissa informe que chacun des 3 démembrements VDP devrait bénéficier d'une tonne de riz et la somme de 100.000 FCFA. « Nous répondons à l'appel du chef de l'Etat qui a demandé une contribution citoyenne de tout citoyen capable d'aider à la reconquête du territoire », a-t-il dit. A l'entendre, le riz offert aux VDP est produit par des entrepreneures locales.

Niger : Orano suspend la production d'uranium de sa filiale Somaïr

L'entreprise française Orano a suspendu les activités de production d'uranium de sa filiale la Société des mines de l'Aïr (Somaïr), basée dans la région d'Arlit (nord du Niger). La principale raison évoquée, la Somaïr serait dans l'impossibilité d'exporter son uranium. Une des difficultés que rencontrent la société est la fermeture des frontières avec le Bénin rendant difficile les exportations. Une situation qui impacte la situation financière de la société. La mesure de suspension prend effet à partir di 32 octobre 2024.